



MAIRIE DE ST-DERRIEN

BULLETIN MUNICIPAL

Août 2020



Numéros utiles

Médecin de garde **15** (SAMU)
 Pharmacie de garde : **3237**
 Pompiers : **18** / portable : **112**
 Gendarmerie : **17**
 Déchetterie et fourrière animale de
 BODILIS : **02 98 68 99 99**

Horaires d'ouverture de la Mairie

Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi :
 9h00 à 12h00

Les gestes barrière et de distanciation sociale devront être respectés au sein de la mairie. Le port du masque est obligatoire.

02.98.68.52.44

Mail : saint.derrien@wanadoo.fr

Site Internet: www.saint-derrien.fr



Le secrétariat de mairie sera fermé du 10 au 28 août 2020 inclus.



DÉCÈS :

Emile HUGUEN décédé le 29 juin 2020
Albert ROUDAUT décédé le 22 juillet 2020



Coronavirus Covid-19

Cet été, le virus circule toujours. Ensemble continuons d'appliquer les gestes barrières.

PASSONS UN BON ÉTÉ AVEC LES BONS RÉFLEXES

Besoin d'aide ?
0 800 130 000
 (appel gratuit)

Plus d'informations
gouvernement.fr/info-coronavirus

**SAUVEZ DES VIES
 RESTEZ
 PRUDENTS**



La maladie reste présente sur l'ensemble du territoire. **C'est de l'engagement et de la responsabilité de chacun d'entre nous que dépend la victoire sur l'épidémie.** N'oublions pas les gestes barrière.

Luttons ensemble contre le Covid-19



Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans son mouchoir



Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter



Éviter de se toucher le visage



Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres



Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades

L'élue responsable des **affaires sociales** est
Mme **Carole LE LAMER**.

SOLIDARITÉ



Si vous rencontrez des difficultés financières et/ou sociales, avez besoin d'être accompagné dans certaines démarches, vous pouvez prendre **contact avec la mairie**.

Le bulletin municipal chez soi dès sa parution

Vous avez certainement entendu parler des « éco-gestes » qui permettent de réduire certaines consommations au quotidien et ainsi **alléger votre budget** ! Ils permettent également de s'inscrire dans une démarche de **réduction du gaspillage**.

Depuis plusieurs années, le bulletin municipal n'est plus distribué dans la boîte aux lettres de chaque foyer mais est **consultable sur le site internet**.

Vous pouvez également vous inscrire pour **le recevoir directement dès sa parution** en vous rendant sur le site internet www.saint-derrien.fr



Alors, n'hésitez pas à participer à cette démarche de réduction du gaspillage de papier : une simple inscription sur le site internet suffit !

Un nombre limité de la version papier est mis à disposition dans les 2 commerces du centre-bourg, à l'accueil de la mairie, à la bibliothèque et au foyer ar Stivell, pour les personnes qui n'ont pas d'accès à internet.

Notre doyen, Emile HUGUEN, s'en est allé



Emile HUGUEN, doyen et natif de la commune s'est éteint à 96 ans.

Agriculteur en retraite, il cultivait son potager, était un très bon joueur aux dominos et accueillait avec joie ses visiteurs !

Un hommage lui a été rendu le 4 juillet dernier.

Photo Le Télégramme

Exposition photographique estivale

La Communauté de Communes organise une exposition estivale « Un monde, des visages » dans chaque commune du territoire. Elle est réalisée à partir de portraits photographiés par Morgan CHARTIER au cours de ses voyages dans plus de 70 pays.

Elles sont visibles sur le pignon de la mairie.

Bibliothèque Lenn ha dilenn

Au mois d'**août** la bibliothèque sera ouverte uniquement les **samedis de 10h30 à 12h00**

Le protocole covid 19 sera toujours à respecter, ce n'est pas contraignant !!
Bon mois d'août à tous, prenez soin de vous.

Les bénévoles

Actualité sécurité routière

Mesures entrées en vigueur depuis le 22 mai 2020 :



- Accès simplifié à la conduite supervisée. En cas d'échec à l'épreuve de conduite, tout élève dispose d'un droit d'accès à la conduite supervisée sans délai ni formalité, exceptée celle d'obtenir l'accord de son assureur.
- Meilleure protection des inspecteurs et examinateurs du permis de conduire. À la suite d'un dépôt de plainte pour agression physique ou verbale envers un inspecteur du permis de conduire ou un examinateur, un candidat au permis de conduire, peut se voir interdire de se présenter à l'examen par le préfet du département où l'infraction a été commise.

Mesures entrées en vigueur en début d'année :

- Placement immédiat en fourrière du véhicule d'un conducteur auteur d'une infraction grave au code de la route. Afin de lutter efficacement contre la récurrence et dissuader les comportements les plus dangereux sur la route, les forces de l'ordre ont la possibilité d'immobiliser immédiatement le véhicule et de le placer en fourrière pour une durée de sept jours, sur autorisation du préfet, en cas de conduite sous l'emprise de l'alcool (0,8g/l de sang), d'usage de stupéfiants, de conduite sans permis ou de refus de se soumettre aux vérifications d'alcoolémie ou d'usage de stupéfiants.
- Équipement d'un éthylotest antidémarrage (EAD) du véhicule pour les conducteurs récidivistes. Les conducteurs en récurrence d'infraction de conduite en état alcoolique ne pourront conduire qu'un véhicule équipé d'un éthylotest anti-démarrage (EAD), avec un suivi médico-psychologique."

Identifier mon animal, c'est le protéger

Si l'**identification est obligatoire en France**, elle constitue surtout le seul lien officiel entre un animal et son propriétaire. Par ailleurs, elle n'est optimale que **si les informations liées à l'animal sont actualisées**.



Le site pédagogique **www.identifier-mon-animal.fr** réunit l'ensemble des informations à connaître sur l'identification d'un animal et ses enjeux.

RAPPEL : La commune de SAINT-DERRIEN dépend de la fourrière de BODILIS – 02 98 68 99 99.



Baignade au plan d'eau

Les dernières analyses réalisées par l'ARS Bretagne mettent en évidence un dénombrement de cellules de cyanobactéries dépassant le seuil de 20 000 par ml, sans pour cela excéder le niveau de 100 000 par ml.

Il vous est donc demandé de ne pas fréquenter les zones de fortes accumulations d'algues.

Conseil Municipal du 6 juillet 2020

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal du Conseil Municipal du 10 juin 2020. Erwan FLOCH, Directeur Général des Services de la Communauté de Communes présente aux élus la CCPL.

1. CNAS : désignation des représentants

Le conseil municipal décide de désigner :

- délégué des élus : Mme Carole LE LAMER
- délégué des agents et correspondante : Mme Stéphanie CORMIER

2. CCID : désignation des commissaires titulaires et suppléants

Le conseil municipal décide de désigner :

- Président de la commission : M. Dominique POT, maire.
- 12 commissaires titulaires : Laurent LE ROUX - Daniel SOUCHU - Rolland YVEN - Yves LE HAN - Olivier LE BRAS - Eric LOAEC - Xavier KEROUANTON - Raymond ROZEC - Philippe KERMARREC - Christian OLLIVIER - Martine HENAFF - Philippe CAROFF
- 12 commissaires suppléants : Olivier SALAUN - Stéphanie POT - Jean-Paul CORNEC - Jean-Bernard ABALAIN - Mickaël ROUE - Daniel PHILIPPE - Michel TANGUY - Philippe QUIVIGER - Jean-René GUILLERM - Joël MESGUEN - Joël LE BRAS - Sandrine BECAM

3. Amendes de police 2020

Le conseil municipal valide le projet et autorise le Maire à déposer le dossier de demande de subvention

(réalisé par le cabinet ING Concept) auprès du Conseil Départemental.

4. Ecole Saint-Yves : projet label « écoles numériques 2020 »

Le conseil municipal,

- décide de porter le projet « Label écoles numériques 2020 » et de financer l'achat d'équipement numérique (tablettes, ...) pour un montant total de maximum de 4 950 €.
- sollicite l'aide de l'Etat pour équiper l'école Saint-Yves de Saint-Derrien.

Les dépenses seront à 50 % prises en charge par l'Etat, 25 % par l'école Saint-Yves et 25 % par la commune.

5. programme voirie 2020

Le conseil municipal décide de retenir l'offre de l'entreprise Eurovia pour un montant total de 24 451,20 € T.T.C.

6. devis bardage apprentis bar-tabac

Le conseil municipal accepte le devis de M. Emile PERON d'un montant de 2 696,30 € T.T.C.

7. décision modificative n° 4 - budget commune

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à inscrire les virements de crédits comme indiqués ci-dessous, en section d'investissement.

CRÉDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
21	2138	88	Autres constructions – aménagement bourg	26 412,00 €
21	2132	79	Immeubles de rapport – acquisition foncière	1 637,64 €
21	2183	91	Matériel de bureau et matériel informatique	4 950,00 €

CRÉDITS A RÉDUIRE

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
21	2111	79	Terrains nus – acquisition foncière	32 999,64 €

8. déclassement et vente voirie communale Quinquis Bras

Le conseil municipal décide

- de vendre la partie de voirie communale (pour la partie de construction empiétant sur la voie communale) ; comme indiquée sur le plan au prix de 5 € / m² ;
- que l'acquéreur prenne à sa charge les frais de géomètre qui s'élèvent à 1 140,00 € T.T.C.

9. Questions diverses

- **INSEE** : Le recensement de la population se déroulera du 21/01 au 20/02/2021.

Stéphanie CORMIER sera coordonnateur communal. La commission en charge de cette affaire se réunira ultérieurement pour organiser le recrutement des agents recenseurs.

- **Une exposition du photographe** Morgan Chartier sera installée cet été sur le pignon de la mairie. Elle est financée par la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau.

- **Vol d'un aéronef circulant sans personne à bord** : du 08/07 au 14/07/2020 entre 9h et 17h, dans le centre bourg et aux abords de l'église.

- **Désignation des délégués et suppléants pour les élections sénatoriales du 27/09/2020** : La réunion aura lieu le vendredi 10/07/2020 à 11h00 à la salle polyvalente.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Le prochain conseil municipal aura lieu le lundi 7 septembre 2020 à 20h00.

Lien paroissial

MESSES DU MOIS D'AOUT 2020	
Paroisse Saint Tiviziau – Bro Landi	
samedi messe à 18h 30	dimanche messe à 10h30
<i>Samedi 1^{er} août</i>	Dimanche 2 août
<i>18^e dimanche du Temps Ordinaire</i>	
Plouvorn	Landivisiau Loc Eguiner St Thégonnec : Fête patronale Saint Eguiner Sizun Pardon de chapelle de Loc-Ildut
<i>Samedi 8 août</i>	Dimanche 9 août
<i>19^e dimanche du Temps Ordinaire</i>	
Plounéventer	Plouzévédé - Sizun Landivisiau
<i>Vendredi 14 août</i>	<i>Samedi 15 août</i>
<i>Assomption de la Vierge Marie</i>	
Landivisiau	Bodilis Fête Patronale Notre Dame Plouzévédé : Pardon de la chapelle de Berven Sizun
	Dimanche 16 août
<i>20^e dimanche du Temps Ordinaire</i>	
	Plouzévédé - Sizun Landivisiau
<i>Samedi 22 août</i>	Dimanche 23 août
<i>21^e dimanche du Temps Ordinaire</i>	
Plounéventer	Plouzévédé Landivisiau Saint Thégonnec : Pardon de la chapelle S^{te} Brigitte
<i>Samedi 29 août</i>	Dimanche 30 août
<i>22^e dimanche du Temps Ordinaire</i>	
Plouvorn	Plouzévédé Landivisiau Commana Pardon de S^t Derrien

Petites annonces

❖ Particulier donne **parcelle à pâturer** de 1 300 m² pour petits animaux.
Contact: 06.24.04.00.25

NB : Les articles à faire paraître dans le bulletin municipal sont à déposer en mairie par mail ou par téléphone.

***Recevez le bulletin municipal chez vous par internet : www.saint-derrien.fr
Vous pouvez à tout moment vous inscrire en ligne pour le recevoir par mail.***

Rédaction / conception / impression du bulletin municipal : mairie de Saint-Derrien

TERRITOIRE EN ACTION

la Plume numérique

AIDE AUX DEMARCHES ADMINISTRATIVES

Permanences itinérantes d'accompagnement aux démarches administratives en ligne, aide à la compréhension et rédaction de courrier.

Commana : Mairie

jeudi 3 septembre, 1er octobre, 5 novembre et 3 décembre 2020

Landivisiau : MSAP

Tous les mercredis du 2 septembre au 23 décembre

Plouneventer : Mairie

Le mardi 15 septembre, 20 octobre, 17 novembre, 15 décembre 2020

Plouvorn : Maison du Guéven

Le lundi 28 septembre, 26 octobre, 30 novembre, 28 décembre 2020

↘ **Ouvert à tous**
SUR RENDEZ-VOUS
en mairie concernée
et MSAP 02.98.68.67.60



Nouveau service « paiement de proximité »

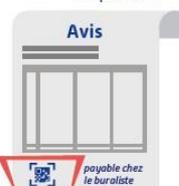


Pour payer en espèces*,
rendez-vous chez
votre buraliste agréé
affichant ce logo

* en espèces dans la limite de 300€ ou par carte bancaire

Comment payer ?

- 1 Vérifiez que votre avis, comporte :
 - un QR code
 - la mention payable auprès d'un buraliste dans les modalités de paiement



- 2 Rendez-vous chez votre buraliste avec votre facture, scannez et payez en toute sécurité



Retrouvez la liste des buralistes partenaires agréés auprès de votre centre des Finances publiques ou sur le site impots.gouv.fr/portail/paiement-proximite

Bar l'Indigo



organise un concours de pétanque tous les samedis jusqu'à fin septembre.

Lancer de bouchon à 14h

Panier garni pour les vainqueurs

Ouvert à tous

A promotional poster for Rugby Landivisiau. At the top left is the club's logo, a red shield with a white 'R' and 'L' and the text 'RUGBY LANDIVISIAU'. To the right of the logo is the slogan 'À CHACUN SON RUGBY'. Below this, the poster is divided into three sections: 'ÉDUCATIF' (Educative) with a photo of a training session, 'COMPÉTITION' (Competition) with a photo of a match, and 'LOISIR' (Leisure) with a group photo of players. At the bottom, it says 'AU RUGBY LANDIVISIAU TU FAIS L'ESSAI, T'ES TRANSFORMÉ !' and provides contact information: 'Contact: rugbylandivisiau@gmail.com', 'http://www.rugbyclublandivisien.com', and 'https://www.facebook.com/rcl29/'.

RUGBY LANDIVISIAU

À CHACUN SON RUGBY

ÉDUCATIF

COMPÉTITION

LOISIR

AU RUGBY LANDIVISIAU
TU FAIS L'ESSAI, T'ES TRANSFORMÉ !

Contact:
rugbylandivisiau@gmail.com
http://www.rugbyclublandivisien.com
https://www.facebook.com/rcl29/

3 séances d'entraînement sont offertes pour découvrir le rugby.

Informations complémentaires :
www.rugbyclublandivisien.com –
<https://www.facebook.com/rcl29/>